

MACEDOINE(S): UN ESSAI DE METHODOLOGIE

MACEDONIA(S): UN ENSAYO METODOLÓGICO

MACEDONIA (S): AN ESSAY OF METHODOLOGY

JEAN-MICHEL BELORGEY

*Presidente de la Comisión Central de Ayuda Social y Miembro del
Consejo de Estado francés*

Ex Presidente del Comité Europeo de Derechos Sociales del Consejo de Europa

Artículo recibido el 3 de marzo de 2019
Artículo aceptado el 15 de marzo de 2019

RESUME

La « question macédonienne » a été, tout au long de la fin du XIXème siècle, une question critique, plus encore que d'autres, entre toutes celles que posait le démembrement de l'Empire ottoman. Avec une telle prémisse, l'auteur se penche sur la complexité de l'« impasse macédoine » pendant le XXème siècle à cause, entre autres, de l'occupation hitlerienne des Balkans et le principe de l'intangibilité des frontières de 1945 ou encore le démembrement ultérieur de l'ancienne Yougoslavie en 1991. Enfin, la recherche d'une solution conciliatrice, pour le contentieux gréco-macédoine, entre les paramètres internationaux et l'identité étatique, est susceptible d'être utile afin de faire face à d'autres situations conflictuelles. En ce sens, si l'on conclut, comme il paraît raisonnable, à la faillite du raisonnement en termes de droits historiques, à la fragilité des critères religieux et linguistique, peut-on chercher le salut dans le recours, par voie d'emprunt au droit civil, ou, tout à la fois, à ce droit et au droit commercial, à la notion de droit au nom.

MOTS-CLES: question macédoine, indépendance et autonomie, problématique terminologique, revendications territoriales, statut étatique, géopolitique européenne, droit au nom, identité.

RESUMEN

La “cuestión macedonia” fue, a lo largo del siglo XIX, una cuestión crítica, incluso más que otras, entre todas las planteadas por el desmembramiento del Imperio Otomano. Con tal premisa, el autor examina la complejidad del “*impasse* macedonio” durante el siglo XX a causa, entre otros motivos, de la ocupación de los Balcanes por parte de Hitler y el principio de la intangibilidad de las fronteras de 1945, o del posterior desmembramiento de la antigua Yugoslavia en 1991. Finalmente, la búsqueda de una solución conciliadora, para el contencioso greco-macedonio, entre los parámetros internacionales y la identidad estatal, probablemente sea útil para afrontar otras situaciones de conflicto. En este sentido, si es posible concluir razonablemente que se ha producido la quiebra de los diversos enfoques en términos de derechos históricos, o la fragilidad de los criterios religiosos y lingüísticos, cabe acudir al auxilio de nociones tomadas prestadas del Derecho civil, o al mismo tiempo de ese Derecho y del Derecho mercantil, como la noción de *derecho al nombre*.

PALABRAS CLAVE: cuestión macedonia, independencia y autonomía, problemática terminológica, reivindicaciones territoriales, estatuto estatal, geopolítica europea, derecho al nombre, identidad.

ABSTRACT

The “Macedonian question” was, throughout the 19th century, a critical issue, even more than others, among all those raised by the dismemberment of the Ottoman Empire. With this premise, the author examines the complexity of the “Macedonian *impasse*” during the 20th century due to, among other reasons, the occupation of the Balkans by Hitler and the 1945 principle of the intangibility of the borders, as well as the subsequent dismemberment of the former Yugoslavia in 1991. Finally, the search for a conciliatory solution, concerning the Greco-Macedonian conflict, between international parameters and state identity, is likely to be useful for other situations of conflict. Indeed, if it is possible to reasonably conclude that different approaches have failed in terms of historical rights, as well as in terms of fragility of the religious and linguistic criteria, it could be useful to resort to some concepts

borrowed from Civil Law, or at the same time from such Law and Commercial Law, as the notion of *right to name*.

KEY WORDS: Macedonian question, independence and autonomy, terminological issues, territorial claims, State statute, European geopolitics, right to name, identity.

TABLE DE MATIERES

1. *Introduction: brève approche historique récente à la « question macédoine ».*
2. *Vers la sortie de l' « impasse macédoine ».*
3. *Conclusion: à la recherche d'une solution conciliatrice entre les paramètres internationaux et l'identité étatique.*

L'explosion de la Yougoslavie post titiste sous l'effet des exigences destructrices des institutions financières internationales, des appétits d'un certain nombre de pays plus ou moins voisins (Allemagne, Autriche), de la détermination, plus profondément, des tenants du néo-libéralisme soutenus par les autorités américaines de rendre l'espace yougoslave à l'économie de marché¹, n'a pas débouché seulement sur les tueries engendrées par les affrontements entre Serbes et Kossovars, Serbes et Croates, Serbes, Croates et Bosniaques. Elle a eu une autre conséquence, moins spectaculaire, mais intellectuellement, et même juridiquement extravagante, le refus de la Grèce, qui, comme les autres pays d'Europe et d'ailleurs, s'était sans difficulté résignée à reconnaître, plus ou moins vite, aux autres anciennes républiques yougoslaves la qualité d'Etat de plein exercice, d'en user de même à l'égard de la Macédoine ; la mise en œuvre à l'encontre de celle-ci, pour faire triompher cet ostracisme (dénégation au nouvel Etat du droit de s'appeler Macédoine, et subordination de l'acceptation de son admission dans diverses organisations internationales à l'adoption d'un autre nom), de mesures d'embargo - soutenues par la Serbie !- plaçant dans une position critique une économie fragile ; cette attitude obtenant, auprès de l'Europe d'abord, notamment l'Union européenne et l'OSCE, des Nations Unies ensuite (résolutions de 1993), une audience surprenante dans son principe et sa durée² ; donnant lieu enfin à des arrangements n'ayant pas de précédents

¹ Voir François Chesnais, Tania Noctiummes, Jean-Pierre Pagé, *Réflexions sur la guerre de Yougoslavie*, L'Esprit frappeur, 1999 ; J.F Narodetzki, *Nuits serbes et brouillards occidentaux*, L'Esprit frappeur, 1999

² La connivence de l'Union Européenne avec l'ostracisme de la Grèce à l'encontre de la Macédoine trouve probablement à s'expliquer par le souci de ne pas s'aliéner l'opinion grecque lors des consultations sur les traités, plus tard peut-être par celui d'accorder à ce pays une improbable compensation aux maltraitances, parentes de celles infligées à la Yougoslavie post titiste, et ayant joué un rôle déterminant dans son

dans l'Histoire, sauf s'agissant de pays précédemment colonisés ou délinquants, ceux de 1995, ainsi que les tout derniers portant sur différents sujets, dont toujours le nom de l'Etat concerné³ et la modification de diverses dispositions de sa Constitution, sous réserve, mais on ne voit pas que cela fasse sens, d'une éventuelle consultation de la population.

La question macédonienne a été, tout au long de la fin du XIX^{ème} siècle, une question critique, plus encore que d'autres, entre toutes celles que posait le démembrement de l'Empire ottoman. Sans doute tout le monde avait-il en tête le mot de Bismarck selon lequel qui tenait la vallée du Vardar tenait les Balkans. Aussi bien la Conférence de Berlin, invalidant les prévisions du traité de San Stefano, décidait elle, pour faire pièce aux ambitions rivales de la Serbie, de la Bulgarie, et de la Grèce, de laisser la Macédoine aux mains des Ottomans ; ce qui n'avait pas, dans un premier temps, choqué cet observateur attentif des problèmes balkaniques, au reste hellénisant et philhellène, qu'était Victor Bérard, jusqu'à ce que, à y revenir, il se persuade que la condition des populations locales étaient devenue intolérable, et se fasse le héros soit de la reconnaissance d'une indépendance ou d'une autonomie macédonienne, soit d'une fédération des Slaves du sud propre à arracher la population à l'oppression turque⁴. Cette proposition, quoique soutenue par une pléiade de penseurs et de politiques de toutes les parties du monde⁵, n'a jamais vu le jour, et, à l'issue des deux guerres balkaniques, puis de la première guerre mondiale, la Macédoine s'est vue distribuée entre trois pays. La Serbie en a reçu la plus grosse part, la Bulgarie, deux fois vaincue, la plus petite, la Macédoine du Prine, et la Grèce, la meilleure, la Macédoine d'Egée, avec, dès 1913, Salonique, et, de surcroît, en 1917, la Thessalie occidentale enlevée aux Bulgares. Elle a dû ce sort favorable à son ralliement tardif, sous l'impulsion de Venizélos, à la coalition alliée, en dépit de l'attitude à tout le moins ambiguë de son monarque (sans parler du comportement de son épouse, sœur du Kaiser)⁶.

explosion, imposées par elle de concert avec les organisations financières internationales à ce membre de l'Union. Les Etats-Unis ont, il est vrai, eux-mêmes attendu novembre 2004 pour reconnaître la Macédoine sous ce nom... en remerciement semble-t-il pour son soutien à la guerre d'Irak, et l'OTAN ne l'a accueillie sous le nom de FYROM qu'en 2008.

³ Les limites ou les usurpations entachant la gestion par l'ONU, et singulièrement sa Commission des droits de l'homme, mais pas elle seulement, des questions touchant à ces droits, ont été fortement mises en évidence par *L'ONU contre les droits de l'homme*, de J.C Buhner et Claude B. Levenson, Mille et une nuits, 2003, à partir de l'exemple de la conférence de Durban, traitant notamment, en présence de Rigoberta Menchu, prix Nobel guatémaltèque de la paix, de la question des populations premières, et des exemples du Tibet, de la Syrie, du Vietnam etc...

⁴ Voir de Victor Bérard, *La Turquie et l'hellénisme contemporain : Macédoine, Hellènes, Bulgares, Valaques*, Paris, Felix Alcan, 1893 ; *La Macédoine*, Paris, Calmann-Lévy, 1897 ; *Pro-Macedonia : l'action austro-russe, les bombes de Salonique, le mémorandum bulgare, une action franco-anglo-italienne, aux Hellènes*, Paris, A.Colin, 1904. Voir aussi Ivan Savev, *Victor Bérard et la Macédoine*, Cahiers balkaniques, 38-39/2011, 149-166.

⁵ Voir *La Macédoine vue par l'Europe. Réflexion des intellectuels les plus éminents sur la question nationale macédonienne*, Editions de la Revue macédonienne, Skopje, 1991.

⁶ Voir Georges Prévélakis, *Géopolitique de la Grèce*, Editions Complexe, 1997 et 2006. Ce livre, très riche, est en général (pas toujours, notamment lorsqu'il se risque à articuler - page 118 - que *l'hostilité grecque*

Le terrorisme macédonien qui s'était déchaîné contre les Turcs pendant la fin de leur occupation de la Macédoine du Vardar⁷, loin de s'apaiser pendant l'entre-deux-guerres, a pris à cette époque les proportions surréalistes qu'a décrites Albert Londres⁸, la Macédoine bulgare servant de refuge, tantôt avec, tantôt sans la complicité du gouvernement de Sofia, à des groupes opérants contre la Serbie ou s'entre-tuant mutuellement.

Il n'y avait pas alors de motifs plausibles d'entrevoir une sortie de cette impasse. Mais le creuset qu'a constitué pendant l'occupation hitlérienne des Balkans, et notamment du royaume de Yougoslavie, la lutte des partisans contre l'occupant et ses complices, puis l'heureuse intuition titiste de regrouper, mais sans le même assujettissement à Belgrade qu'à l'époque du royaume yougoslave, les Serbes, Monténégrins, Bosniaques, Slovènes, et Macédoniens, au sein d'une fédération ont ouvert une période de relatif apaisement. Les Bulgares auraient pu y trouver malice, mais telle n'a pas été, après la guerre, la position de Dimitrov qui est en outre demeuré, jusqu'à sa mort en 1949, convaincu que le vieux projet de fédération des Slaves du sud n'avait perdu ni de sa pertinence, ni de son actualité.

Les Grecs ont en revanche, ainsi que les autres Occidentaux, longtemps regardé la Yougoslavie comme dans la dépendance de la Russie stalinienne, et ce n'est que quand a éclaté la rupture entre Moscou et Belgrade qu'ils ont été forcés de convenir, plus ou moins, d'une erreur qu'ils avaient jusqu'alors peut-être trouvé commode de professer. Ils n'ont, sous l'influence britannique, et celle de la couronne, des militaires, des notables,

envers un peuple macédonien... fonctionne comme un exutoire aux angoisses et aux doutes provenant du télescopage de la construction d'une idée nationale et des traumatismes de la première moitié du XXème siècle), d'une très perceptible et compréhensible prudence ; ce qui peut expliquer certaines de ses contradictions et le recours à des concepts de portée incertaine (passage progressif de la nation grecque d'une nation-genos à une nation-ethnos ; hétérochtones pour les Grecs ayant reflué d'Istanbul, de Turquie d'Asie, d'Égypte, du Pont...)

⁷ Ce terrorisme, forme classique empruntée par les luttes de libération nationale ne parvenant pas à déboucher, et trouvant pour partie sa justification dans les exactions turques dénoncées par les observateurs étrangers, dont Victor Bérard, ne doit pas faire oublier qu'il a existé en Turquie ottomane, même en Macédoine, des formes de cohabitation, plus ou moins heureuse, mais acceptable, entre communautés de différentes origines, langues et religions, celles dont rend notamment compte le roman de Necati Cumani, *Le dernier seigneur des Balkans*, L'Esprit des péninsules, qui se situe dans la région d'Ohrid et de Monastir (Bitola) pendant la deuxième guerre mondiale. Dans le système de gouvernement ottoman, à la différence de celui auquel se sont ralliés les Jeunes Turcs à l'imitation de l'Europe, et les sectateurs de l'Etat Nation, Français, Prussiens, Italiens, Grecs dès leur indépendance et de façon de plus en plus déterminée au fur et à mesure de leurs acquisitions territoriales, mais bien avant eux les Espagnols et les Anglais, l'*homogénéisation*, avec son inévitable cortège de persécutions, était loin d'y être systématiquement recherchée. Nombre d'auteurs, et pas seulement les écrivains français turcophiles (Loti, Farrère), et le portugais Eça de Queiroz ont évoqué cette question. A quoi il faut aussi ajouter que le légitimisme d'Etat dont a fait preuve la Grèce en livrant aux Turcs les auteurs macédoniens de l'attentat contre la Banque ottomane de Salonique, ce dont la critique par V. Bérard lui a valu l'animosité du recteur de l'université d'Athènes, n'a pas amélioré l'image de la Grèce auprès des Macédoniens ; pas plus que n'a été grandie l'image de la France socialiste lors des extraditions basques vers l'Espagne, et celle de la Suède lors des extraditions baltes vers l'URSS.

⁸ Albert Londres, *Les Comitadjis*, Albin Michel, 1932

des têtes de réseaux clientélistes, jamais cessé de s'inquiéter des affinités entretenues par leurs compatriotes partisans, principaux artisans pourtant de la libération du pays, avec les maquisards yougoslaves ou albanais, et cela même après l'extermination massive des groupes concernés, dans l'indifférence ou avec la bénédiction de Moscou, Yalta aidant⁹.

De là probablement qu'on n'ait pas toléré à Athènes que la Macédoine revendique un statut étatique, bien qu'elle l'ait fait postérieurement aux autres républiques issues du démembrement de l'ancienne Yougoslavie, et ce pour ne pas rester enfermée dans l'orbite serbe, aux conditions qui prévalaient à l'époque du royaume des Serbes, Croates et Slovènes, et que cette revendication ne se soit accompagnée d'aucun comportement belliciste, d'aucune éviction de populations réputées à tort ou à raison allogènes, du type de celles auxquelles même la Slovénie s'est laissée aller.

Mais comment justifier cette attitude ?

Pas, en tout cas explicitement, en termes de revendications territoriales. Les pays ayant à un moment ou à un autre obtenu de s'augmenter de morceaux de Macédoine, et ayant du mal à se résigner à ne pas en obtenir davantage, n'ont pas été rares dans le passé. Mais les revendications paraissent depuis la fin de la deuxième guerre mondiale s'être heureusement tariées. La Macédoine du Vardar n'en a jamais formulées, quelques préoccupations qu'elle puisse nourrir du fait de son défaut d'accès à la mer, une fois retranchée de l'ensemble yougoslave et exposée aux malveillances serbes comme aux malveillances bulgares, en attendant les grecques. La Bulgarie elle-même, malgré les nostalgies et les rancœurs qu'elle nourrit du fait de sa privation d'un accès à la mer Egée consécutivement à ses mauvais choix d'alliance et à ses défaites successives n'a pas récemment donné à celles-ci de formulation belliqueuse. Le principe de l'intangibilité des

⁹ Extermination massive : il n'est pour s'en persuader que de consulter un certain nombre d'ouvrages, E.N. Dzelepy, *Le drame de la résistance grecque*, Editions Raisons d'être, 1946 ; D. Eudes, *Les Capitanos, La Guerre civile grecque 1943-49*, Fayard, 1970 ; Costa de Loverdo, *Les maquis rouges des Balkans*, Stock, 1967, ainsi que les documents photographiques montrant les alignements ou pyramides de têtes coupées de partisans et de partisanes mises à l'encaissement, comme le dit le commentaire de l'un de ces livres évoquant la prime versée par les Britanniques pour chacun de ces trophées. (Un classique de la littérature grecque d'après-guerre, longtemps distribué en édition de poche grecque et anglaise dans tous les kiosques du pays, traduit en Français - Nicholas Gage ; Robert Laffont -, *Eleni*, évoque à l'inverse, de façon véhémement mais souvent confuse, les enlèvements d'enfants perpétrés dans un village frontalier par les communistes albanais et le meurtre de leur mère ; plusieurs films d'Angelopoulos traitent, quant à eux, de la nature complexe, pour ne pas dire pathologique, des rapports greco-albanais, qui ne sont pas sans parenté avec les rapports albano-serbes ; Ismaïl Kadaré a, dans son roman *Le dossier H*, imaginé un prolongement au conflit de paternité de leurs légendes et ballades entre Serbes et Albanais en mettant en scène deux Irlandais de New-York enquêtant dans le nord de l'Albanie en vue de tenter de découvrir si l'Iliade et l'Odyssée étaient bien l'œuvre d'un Homère grec, individuel ou collectif, homme ou femme, ou l'œuvre d'un compilateur de légendes albanaises...). Cette spoliation des véritables artisans de la libération nationale n'est pas la première de l'histoire grecque ; on sait que l'administration bavaroise mise en place par le roi Othon, en rupture avec les traditions millénaires de la vie sociale et politique des communautés rurales et urbaines grecques, s'est imposée en se déplaçant pendant nombre d'années d'un village à un autre avec une guillotine portative afin de couper les têtes des irrésistibles ; qui étaient souvent les héros de la guerre d'indépendance, Grecs ou Albanais, voir G. Prévélakis, ouvrage cité, page 61.

frontières de 1945, si déconsidéré qu'il puisse apparaître après les convulsions de la Yougoslavie post titiste, et quelques autres, a sûrement joué en ce domaine un rôle important¹⁰. La Grèce cependant est une terre de passions et d'inquiétudes. Ainsi qu'en témoignent les analyses de Georges Prevelakis sur la question de la défense du territoire grec (ouvrage cité, pages 21 et suivantes) faisant apparaître une fragilité pour partie fondée, pour partie fantasmagique, de ses frontières du côté albanais et surtout du côté de la vallée du Vardar (Axios en grec) ainsi que du plateau de Pélagonie dans l'axe Bitola-Florina-Kastoria.

S'il ne s'agit pas de territoires et de frontières, restent apparemment deux questions dont il faut identifier l'épaisseur et savoir par quel droit elles pourraient être régies:

- celle du nom dont peut se prévaloir un Etat;
- celle de *l'appellation d'origine* des produits fabriqués et vendus par cet Etat, en particulier hors des frontières.

Est-il vraiment nécessaire sur cette dernière question, de souscrire des engagements particuliers pour appliquer le droit international en vigueur, que nombre de pays, il est vrai, n'appliquent pas, en matière de propriété commerciale, de propriété artistique, de marques et de contrefaçons ? Et a-t-on pour de bon identifié, tourisme mis à part, où on ne voit pas quelles usurpations pourraient surgir, quelles sont les denrées concernées par des échanges à l'occasion desquels des confusions pourraient s'établir entre produits de la Macédoine grecque et de l'autre, quel est aussi le volume des transactions en cause ? S'agissant des denrées on croit comprendre qu'il s'agit de produits laitiers, yogourts, fromages, de charcuterie et d'autres viandes, de halva, de tabac peut-être, on pourrait penser au vin, mais les vins yougoslaves ayant acquis une réputation, limitée d'ailleurs, en Europe occidentale¹¹, venaient de Slovaquie, d'Istrie, de Dalmatie, du Monténégro, de Voïvodine, d'autres régions de Serbie (le *Kosmet* et le *Prokusac* pourraient bien, eux, venir de la zone frontalière entre Serbie et Macédoine). S'agissant des marchés, on incline à penser qu'il s'agit essentiellement de ceux que constitue, dans les pays d'immigration d'origine grecque ou macédonienne non grecque, la diaspora issue de l'une ou l'autre de ces origines ; mais il semble que les intéressés qu'ils soient grecs, de la Macédoine grecque ou d'ailleurs, ou Macédoniens ne devraient pas avoir de difficulté à faire le départ entre les produits venant de l'un ou l'autre pays¹².

¹⁰ Les rédacteurs du dernier arrangement gréco-macédonien ont éprouvé le besoin d'y faire une fois de plus référence en même temps qu'à d'autres principes ou prises de position passées des organisations internationales dans un préambule d'allure parodique : *recalling ...abiding, emphasising, reaffirming... underscoring*.

¹¹ Pour ce qui est de la France, on ne peut guère, au reste, s'en procurer que chez quelques revendeurs spécialisés dans les vins balkaniques autres que grecs, quelquefois, rarement, chez Marks and Spencer, surtout des vins du Monténégro ; les épiciers-traiteurs grecs ne vendent quant à eux que du vin grec, de Grèce. Peut-être en va-t-il différemment en Allemagne.

¹² Le fait est que, malgré leur prolifération, les Atlas historico-politiques (celui *des Empires*, Payot, 1993 ; celui *de l'Europe centrale et des Balkans*, Editions Complexe, 1995 ; *L'atlas des atlas*, Courrier international, Arthaud 2008 ; ceux *des crises et du monde global*, Armand Colin Fayard, les derniers venus)

La première question est plus sérieuse et mérite d'être traitée comme telle, plutôt qu'à coups de démonstrations polémiques. Elle consiste, pour une part, à rechercher à partir de quand un groupe humain peut être regardé comme fondé à se qualifier de **peuple**, ou de **nation**, à vouloir fonder quelque chose comme un **Etat** (sachant qu'il y a eu des *sociétés sans Etat*, et que le modèle de l'**Etat-nation** n'est lui-même apparu que tardivement, et est, après celui des *empires*, à son tour en voie d'être dépassé, en dépit des réticences des légistes, il avait au reste de longue date été concurrencé, parfois prolongé par le phénomène des **diasporas**) ? A rechercher, en outre, à qui, à ce sujet, il revient de dire le droit ? Non plus comme hier, quand des conquérants heureux éprouvant le besoin d'obtenir une caution des titres dont ils avaient voulu se parer (roi, empereur) l'avait obtenue de quelques papes (s'agissant des Balkans, Innocent III en 1203 pour un empereur bulgare *des Bulgares et des Grecs*, Honorius III en 1217 pour un roi serbe) ? Pas davantage, comme quand le Congrès de Vienne, ou de Berlin, ou les puissances victorieuses à la fin de la première guerre mondiale, tranchaient sans consulter les intéressés des indépendances, demi-indépendances, attributions de territoires, au vue de leurs propres intérêts et non de ceux des groupes humains les peuplant. Il existe aujourd'hui à ce sujet quelques principes :

- le droit de chaque communauté de langue et de culture de fonder son propre Etat énoncé la première fois par la déclaration d'indépendance des Etats Unis de 1776 ;
- le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ;
- le droit à l'auto-détermination, même si la SDN, les Nations-Unies et l'OIT dans plusieurs conventions en ont restreint le champ d'application, et si les nouveaux droits reconnus, dans plusieurs pays où leurs ancêtres ont été exterminés, aux peuples aborigènes, ne repose pas sur ce principe

13

répondent rarement aux curiosités qu'on aimerait satisfaire à ce sujet. L'*atlas des diasporas* de Gérard Chaliand et Jean-Pierre Rageau, Odile Jacob, 1991, en particulier, qui traite abondamment des diasporas arménienne, juive, noire, chinoise, vietnamienne, coréenne, libanaise, palestinienne, indienne ne consacre qu'une courte page à la diaspora grecque en mentionnant ses reflux, mais pas ses redéploiements, et sans préciser quel est son critère de la grécité, la nationalité, l'origine géographique, l'origine ethnique, séparément ou confondus. Il ne fait à vrai dire pas mention non plus d'autres diasporas, sans doute trop modestes aux yeux de ses rédacteurs, les Gagaouzes et les Gorani qui ont fait l'objet de très intéressantes monographies en 2007 et 2010 aux éditions Cartouche qui se sont aussi intéressées à d'autres minorités (Baloutches, Mapuches, etc...). Minorités, un mot qui n'en finit pas de fâcher, partout ou presque ; tant la pensée s'attarde, divers auteurs s'épuisant inutilement à rechercher quels peuples européens pourraient former des Etats-nations, en énumérant bizarrement, parmi d'autres, les Belges, les Maltais, les Slovaques, les Tchétchènes, mais pas les Bulgares, ni les Serbes ni les Macédoniens... Voir ce qu'en dit Peter Sloterdijk, *Si l'Europe s'éveille*, Mille et nuits, 1994, qui met aussi en garde contre le rêve de *rejouer l'Empire romain*.

¹³ Voir M. Chemillé-Gendreau, *Hommes et souverainetés*, 1995 ; *Droit international et démocratie mondiale*, 2002.

Et c'est à la lumière de ces principes qu'organisations internationales et juridictions internationales peuvent être appelées à trancher de différentes espèces de litiges.

Comment en pareil cas procéder ? En s'appliquant à une évaluation plus ou moins rigoureuse des *droits historiques* des parties rivales, droits trouvant leur source dans une pléiade de critères : origine ethnique des populations, territoires occupés (de façon exclusive ou partagée, permanente ou intermittente, voir à ce sujet les problèmes soulevés pour l'évaluation des droits des Amérindiens et des aborigènes australiens ou autres nomades et quasi nomades) et/ou contrôlés à différentes époques de l'Histoire, religions professées et/ou pratiquées, langues et systèmes d'écriture adoptés ; **identité** ressentie et/ou assignée (les deux coïncidant ou non), indépendamment, le cas échéant, de l'origine ethnique, de la religion et de la langue ?

Le problème est que nombre de concepts auxquels de tels débats font inévitablement appel ont, à diverses époques de l'histoire, dans différentes cultures, et dans différentes langues, revêtu des portées différentes. Ainsi de la notion d'*autochtone* ou d'*indigène*, de la notion de *peuple*, (celle de *peuplade* qui n'est qu'un dépréciatif n'est pas en cause), de celle de *nation* et de celle de *nationalité*. Les *nations* de l'Université de Paris au Moyen Âge et celles du collège des quatre Nations fondé par Mazarin ou encore celles que les consuls au Levant étaient, dans le cadre des Capitulations, admis à représenter recouvraient des réalités assez différentes ; il en allait de même encore des *nations* (amer)indiennes. Quant aux *nationalités* de l'empire austro-hongrois et de l'empire russe, puis de l'URSS et de la Yougoslavie, ces dernières figurant sur les passeports, (URSS, RSS de Russie, Russe, ou Ukrainien, ou Arménien, ou Juif ... ; Yougoslavie, République de Croatie, Croate, ou Serbe, ou Musulman - Bosniaque, à ne pas confondre avec musulman, qui n'était pas une nationalité mais une confession, à laquelle pouvait s'être rallié n'importe quel membre de n'importe quelle nationalité¹⁴), elles évoquaient, par-delà la domination à laquelle elles étaient soumises, un projet plus ou moins sincère de reconnaissance d'une certaine dose d'autonomie. Les différentes éditions des dictionnaires de langue française révèlent d'ailleurs assez clairement les glissements de sens intervenus ne serait-ce qu'entre le XIX^{ème} et le XX^{ème} siècles : « *réunion d'hommes habitant un même territoire, soumis ou non à un même gouvernement, ayant de longtemps des intérêts assez communs pour qu'on les regarde comme appartenant à une même race* » pour le Littré (bien le *soumis ou non*, et les *intérêts communs*, évidemment contestable la *race*) ; « *groupe humain dont la cohésion est assurée par une communauté historique, linguistique, culturelle et par la volonté de l'établir et de la maintenir* », ou « *groupe établi sur un territoire formant une entité*

¹⁴ Les documents d'identité yougoslaves, à la différence des grecs, jusqu'en 2000, ne faisaient pas état de la religion. La suppression de la mention de la religion aurait selon Georges Prevelakis été maladroite en ce qu'elle aurait été interprétée comme annonçant la fin de l'étroite relation prévalant entre l'Etat et l'autocéphalie grecque.

politique » dit le Larousse (bien, mais risqué pour la *cohésion*, exit la *race* ; *territoire* et *formant une entité politique*, c'est la charrue avant les bœufs) .

Un propos de Nehru que son action commune avec Tito, Nasser, et Soekarno, à l'époque où ces quatre dirigeants tentaient de promouvoir une stratégie de non alignement pour faire échec à la politique des blocs, rend peu soupçonnable d'hostilité à la Yougoslavie, mais qui n'était pas dépourvu d'un certain sens de l'ironie, qu'il aurait pu appliquer à son propre pays, l'Inde, sensiblement plus riche encore que la Yougoslavie en Etats, sinon Républiques, peuples, sinon nations, religions, langues et écritures, est à cet égard éclairant. Il y a, disait-il, en Yougoslavie, six républiques, cinq nations, quatre langues, trois religions, deux alphabets, et un Etat, mais pas de Nation.

Le Bulgare Jijkov s'en prenant en 1979 plutôt à la Macédoine qu'à la Yougoslavie, et déclarant « *On ne fait pas une nation en trente-cinq ans* » ne disait pas tout à fait autre chose, mais la différence de cible disqualifiait le propos.

Au vu de ces considérations et de l'obstacle qu'oppose l'histoire des mouvements de populations, des invasions, allégeances, insurrections, reconquêtes et ambitions croisées (la grande Serbie, la grande Bulgarie, Byzance, mais comment qualifier les Byzantins ?), des massacres, expulsions, déportations, échanges de populations¹⁵, épurations ethniques, des métissages, les ayant accompagnés, on en vient à douter que la notion de droits historiques puisse jamais pour de bon être éclairante¹⁶ :

Qu'importe dès lors aujourd'hui, qu'importait déjà il y a deux ou trois siècles, que, avant l'arrivée des Slaves, les Macédoniens (ou faut-il dire, pour ne préjuger de rien, les occupants de la Macédoine) aient été d'origine dorienne, illyrienne ou thrace ; il est plus intéressant qu'ils aient fait table rase des civilisations achéenne et mycénienne, été regardés comme des Barbares par Démosthène, aient apporté leur concours aux tentatives perses d'invasion de la Grèce, n'aient pu la conquérir et s'y maintenir, après l'épopée d'Alexandre le Grand, qu'à coup de répression des soulèvements des cités grecques, sur fond d'entre-déchirements dynastiques, au point que Flaminius, leur vainqueur romain, au terme de la deuxième guerre macédonienne, ait pu apparaître comme le libérateur des Grecs¹⁷. Des Grecs, pas du peuple grec ; on ne voit pas qu'il ait été possible avant le

¹⁵ Les Grecs d'Asie Mineure, du Pont, d'Egypte, n'ont pas toujours été accueillis à bras ouverts sur le territoire de la mère-patrie (le Smyrniotes en butte à la réprobation et à la censure de leur tradition musicale, avant qu'elle ne fasse sa percée...), et, s'ils ont fini tant bien que mal par être réinstallés, en Macédoine, en Thrace, en Epire, c'est aux dépens d'allogènes.

¹⁶ Avant celle de Moscou il y a assurément eu une Russ de Kiev, mais cela ne légitime pas les siècles de domination russe sur l'Ukraine. Le Kosovo est assurément l'un des ou le berceau historique de la Serbie, mais cela ne justifie pas le drame kosovar. La Transylvanie a incontestablement été le dernier îlot de résistance hongroise à l'invasion turque, mais cela ne tranche pas du conflit entre la Hongrie et la Roumanie. C'est à Skopje qu'Etienne IX Dusan a été en 1346 couronné empereur, *des Slaves et des Romains* - c'est à dire des Grecs -, mais cela ne fait pas de la Macédoine une terre bulgare.

¹⁷ Si les conquêtes d'Alexandre le Grand ont porté la culture grecque jusqu'en Egypte, en Perse et en Inde, en laissant sur les pays plus ou moins durablement occupés une empreinte profonde, à tout le moins dans le domaine artistique, plus encore qu'à une hellénisation de l'Orient, c'est à une orientalisation de

XIX^{ème} siècle de parler d'un peuple grec, en dépit des institutions réunissant tout ou partie des Grecs (sanctuaires de Délos, de Delphes, d'Olympie ; confédérations, au reste plus ou moins rivales, maritime d'Athènes, des peuples de la Grèce centrale, des villes de l'Elide) quand ils ne s'entre-déchiraient pas.

Qu'importe encore qu'on n'en finisse pas de débattre de la question de savoir si l'empire en général regardé comme bulgare, celui d'un certain Samuel ou Samuéli¹⁸, qui a, comme un précédent empire bulgare et plus tard un serbe, menacé Byzance, mais dont celle-ci a eu raison en 1014, ce qui a valu à l'empereur Basile II le nom de Bulgaroctone (à l'occasion de quoi il s'est largement égalé par sa cruauté aux Turcs à venir), était en réalité macédonien, voire bosniaque ou arménien ; comme il semble que l'ait été la dynastie byzantine dite macédonienne ainsi dénommée parce que possessionnée en Macédoine.

La question de la religion pourrait passer pour offrir des aperçus plus concluants, mais s'il ne fait pas de doutes que Cyrille et Méthode ont pendant une cinquantaine d'années au milieu du IX^{ème} siècle joué un rôle décisif dans l'évangélisation des Slaves, au profit, pensaient-ils, de l'Eglise de Rome, tout en inventant un alphabet, le cyrillique, propre à favoriser l'écriture du slavon, langue mère des langues slaves, il n'est pas moins douteux que, s'étant heurtés dans leur volonté de faire accepter le slavon comme langue liturgique au sein de l'Eglise romaine à l'hostilité du clergé germanique, leur œuvre a finalement tourné court ou du moins autrement qu'ils ne l'avaient souhaité, les nouveaux chrétiens slaves se ralliant finalement à l'Eglise d'Orient¹⁹. L'histoire des allégeances des églises serbe, bulgare, macédonienne ou autres à Rome ou à Byzance, des transferts d'obédience de telle ou telle église d'un patriarcat à un autre, de l'émergence d'exarchats n'est guère ultérieurement que celle des jeux d'influence de différentes sortes de dignitaires ecclésiastiques auprès des autorités byzantines ou turques, et de l'ambition des Etats de s'assujettir la religion majoritaire, et le cas échéant les autres, en instaurant des autocéphalies.

l'Occident qu'elle a conduit. Byzance est à beaucoup d'égards une civilisation orientale. Le *Roman d'Alexandre* du pseudo Callisthène, monument élevé à la gloire du conquérant, est au reste le récit d'une épopée sanglante, où les peuples qui n'acceptaient pas d'être assujettis à la première réquisition (Thèbes n'a pas été la seule victime) étaient massacrés. On peine du coup à partager la transe éblouie de la préfacière d'une des plus récentes rééditions de ce roman, Aline Tallet-Bonvalot, Flammarion, 1994.

¹⁸ Voir notamment Jean Wolf, *La Macédoine déchirée*, Editions Cujas, 1984. Cet ouvrage préfacé par un ancien premier ministre belge, bourgmestre d'une ville jumelée à Skopje et docteur honoris causa de l'Université Cyrille et Méthode de Skopje n'est assurément pas exempt d'un parti-pris pro-macédonien tissé d'admiration pour Tito, et pour la culture de la Macédoine yougoslave. Il est dommage que ceci le pousse à quelques télescopages historiques. Quelle qu'ait été son origine, Samuel n'a pu, comme il le soutient, bénéficier des encouragements du pape Innocent III qui a vécu un siècle plus tard.

¹⁹ La conversion des Serbes, slaves s'il en est, au christianisme est semble-t-il à peu près contemporaine de celle des Bulgares parents des Huns, et dont les khans ne se sont qu'alors transformés en tsars (860-875)

Les langues. A partir du rameau slavon se sont développées toutes sortes de langues slaves, s'écrivant ou non en cyrillique, dont le macédonien, qui n'est pas qu'un patois, qui s'est parlé pendant des siècles dans toutes les Macédoines, celle du Vardar, celle du Pirine, celle de l'Egée, qui, après les attributions de territoires opérées à l'occasion de la conférence de Berlin, puis des traités mettant fin à la guerre de 1914-18, tant à la Serbie qu'à la Bulgarie et à la Grèce, s'est vu sous le signe de la serbisation, de la bulgarisation, de l'hellénisation interdit d'enseignement et d'usage, comme pendant des siècles, le catalan et le basque se sont vus interdits de même en Espagne²⁰, le polonais dans les territoires alloués à la Russie ou à la Prusse lors des partages de la Pologne, le breton sous la IIIème République française.

Si l'on conclut, comme il paraît raisonnable, à la faillite du raisonnement en termes de droits historiques, à la fragilité des critères religieux et linguistique, peut-on chercher le salut dans le recours, par voie d'emprunt au droit civil, ou, tout à la fois, à ce droit et au droit commercial, à la notion de *droit au nom*. De l'article 8 traitant de la vie privée et familiale de la Convention européenne des droits de l'homme, la Cour de Strasbourg a tiré, de façon assez constructive, mais vertueuse et nécessaire, l'idée que nul ne peut être privé de son nom, sans que cela n'empêche malheureusement plusieurs Etats, dont la France, par des motifs tirés d'une mauvaise interprétation de leurs Constitutions, et de disciplines dites d'intégration, ou d'homogénéisation, d'obliger de nouveaux nationaux à modifier leur nom, ou de refuser l'attribution à des enfants de prénoms réputés étrangers à leurs traditions²¹. Ce n'est pas la Cour de Strasbourg semble-t-il qui s'est érigée en rempart contre les usurpations de nom, mais plusieurs Conseils d'Etat européens, au premier rang desquels l'espagnol et le français; ceux-ci ont développé une jurisprudence significative sur les reprises de nom aristocratiques ou en ayant l'apparence, en disqualifiant notamment les démarches inspirée par des *considérations de vanité*.

Inclinant à la considérer, au même titre que le nom, comme intimement liée à la personne, les juges nationaux et internationaux ont également accordé à l'image une protection, qu'il faut regarder comme légitime, contre les usurpations ou utilisations sans l'accord de son propriétaire. Mais un emblème, en dehors de ceux dont l'héraldique a réglementé l'usage, et qui cousinent plus avec le nom qu'avec l'image, peut-il, drapeau compris, être assimilé à une image? On a du mal à s'en persuader. Sachant qu'innombrables sont les Etats utilisant les étoiles, qu'un certain nombre font appel à différentes sortes de croix (il y a sûrement matière à confusion entre la croix slovaque et la croix de Lorraine, Tonga a incontestablement marché sur les brisées de la Croix rouge et/ou de la Suisse); que le soleil rouge, a, en concurrence avec le Japon, mais en utilisant un fond différent, été choisi par le Bangladesh, et que plusieurs soleils rayonnants

²⁰ En attendant que l'autonomie catalane se refuse à enseigner le castillan dans ses écoles aux enfants des fonctionnaires du gouvernement central en service en Catalogne qui y sont scolarisés.

²¹ L'affaire des prénoms bretons a longtemps défrayé la chronique française; le refus opposé à une française arabo-musulmane de reprendre son prénom originel changé lors de sa naturalisation défie l'entendement.

séviennent, seuls ou de concert avec d'autres signes, sur les drapeaux d'Antigua, de Kiribati, du Kazakhstan, de la Malaisie, des Marshall, de la Namibie, des îles Nauru, du Népal et de l'Uruguay ; que c'est le trident de Neptune enfin, qui a, on chercherait en vain de quelle légitimité cette autre île pourrait se réclamer en vue de justifier une telle OPA, été choisi pour orner le drapeau de la Barbade. Alors, le symbole de Vergina peut-il pour de bon, en raison et en droit, être regardé comme insusceptible d'atteinte, proche ou lointaine ? Faut-il pour le protéger l'assimiler à une marque ?

Que tirer de tout cela s'agissant du contentieux gréco-macédonien ? Celui-ci ne paraît pas le seul susceptible de poser le genre de problèmes auxquels, par-delà les non-dits, il paraît bien se réduire. Il y a des Azerbaïdjans, des Balouchistans, des Bengales, des Catalognes, des Irlandes²², des Moldavies, des Mongolies etc... , il y a eu des Allemagnes. Ni l'Iran, ni la Roumanie n'ont, lors de l'éclatement de l'URSS, soulevé d'objections à la reconnaissance des deux anciennes République socialistes soviétiques d'Azerbaïdjan et de Moldavie sous le nom dont elles se réclamaient, bien que ce nom soit aussi celui de provinces leur appartenant de longue date ou de toujours, et plus ou moins aussi peuplées que leurs homonymes se revendiquant comme Etats. A-t-on eu tort de ne pas les obliger à porter un autre nom

²² Un indépendantiste irlandais, avant d'être pendu par les Anglais, n'imaginait pas de comparaison plus pertinente pour l'aventure de son propre pays que celle de la Macédoine, mais c'était il y a un siècle.